



Cofinancé par
l'Union européenne



LA POLITIQUE D'ACCESSIBILITE DE NOTRE CENTRE DE FORMATION

Notre politique d'accessibilité est essentielle pour garantir l'inclusion de tous les apprenants. Découvrez ci-après les actions que nous mettons en place afin d'assurer une formation équitable pour tous et d'offrir un cadre d'apprentissage adapté.

1. Accessibilité des locaux

- La commission de sécurité et d'accessibilité a validé en 2014 lors de notre aménagement dans ces locaux les différents espaces aménagés pour la circulation des PMR « portes larges, WC aux normes, couloirs adaptés, rampes amovibles, tablette amovible à l'accueil ».
- Signalisation adaptée « annonces sonores dans les WC, nez de marche peint, affichage sur porte vitrée ».

2. Accessibilité pédagogique

- Supports de cours en plusieurs formats « documents en gros caractères, power point ».
- Accompagnement dans l'utilisation d'application Google « transcription instantanée pour les appareil Android » pour les apprenants ayant des déficiences visuelles ou motrices. [Transcription instantanée – Applications sur Google Play](#)
- Mise à disposition d'un enregistreur « dictaphone » pour ceux qui n'auraient pas de téléphone ou d'accès internet

3. Adaptation des méthodes d'enseignement

- Soutien personnalisé en fonction des besoins spécifiques des apprenants en plus des cours dispensés.
- Formation des enseignants et intervenants à l'accompagnement des apprenants en situation de handicap.

4. Aménagement des évaluations

- Aménagement des examens (temps supplémentaire, assistance humaine ou technologique).
- Formats d'évaluation adaptés (oral au lieu de l'écrit, examens sur ordinateur).
- Mise en place d'un accompagnement personnalisé pour la préparation et le suivi des évaluations.

5. Sensibilisation et engagement

- Interventions de sensibilisation sur l'inclusion et l'accessibilité pour le personnel et les apprenants.
- Mise en place d'un référent handicap pour répondre aux besoins spécifiques et accompagner les apprenants.